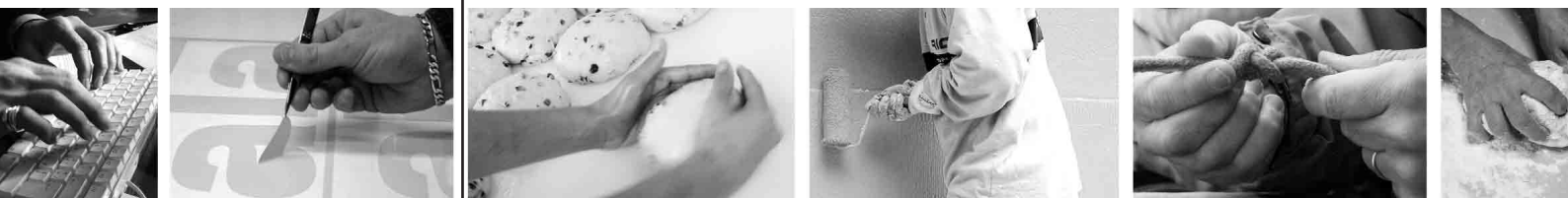




Rapport de gestion₂₀05



OFFICE CANTONAL AI DU VALAIS
KANTONALE IV-STELLE WALLIS



OFFICE CANTONAL AI DU VALAIS

Office Cantonal AI du Valais

Av. de la Gare 15
1951 SION

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 324 96 10

Agence de réadaptation de Martigny

Av. de la Gare 45
1920 MARTIGNY

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 723 21 34

Agence de réadaptation de Brigue

Gliserallee 13
3902 BRIGUE-GLIS

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 924 47 12

Service médical régional SMR Rhône

Rue des Creusets 26
1951 SION

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 324 97 10

CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'OFFICE CANTONAL AI

Président

M. Thomas Burgener
Conseiller d'Etat

Membres

M. Jean-Michel Cina
Conseiller d'Etat

M. Dominique Germann
Directeur du CMS de Sierre

M^{me} Véronique Thétaz
Avocate et notaire

M^{me} Rose-Marie Zumofen
Assistante sociale

Table des matières

Quelques chiffres	2
Message du directeur Personnel	3
Rapport d'activités	
Demandes de prestations AI et AVS	4
Prononcés (communications et décisions)	6
Projet budget d'assistance	9
Mandats d'enquêtes économiques sur place	10
Service médical régional (SMR Rhône)	11
Mesures de réadaptation d'ordre professionnel	12
Factures examinées	14
Affaires juridiques (oppositions et recours)	15
Prix de la réadaptation professionnelle	
Attribution des prix dans le Bas-Valais	16
Attribution des prix dans le Haut-Valais	17
Relations publiques	18
Perspectives	20

Quelques chiffres

	2005	2004
Premières demandes de prestations AI	2733	2623
Autres affaires/prestations AI	10802	10487
Demandes d'allocations pour impotents et de remise de moyens auxiliaires de l'AVS	2534	2513
Prononcés de rentes octroyées	943	1178
Prononcés de rentes refusées	621	716
Autres prononcés octroyés	10538	10582
Autres prononcés refusés	3882	3274
Montant des factures transmises à la Centrale suisse de compensation à Genève	Fr. 62'150'479	Fr. 63'561'671

Personnel

Avec ses tâches supplémentaires, l'Office cantonal AI du Valais s'est développé, ces dernières années, en une véritable entreprise. A fin 2005, l'Office cantonal AI du Valais comptait 103 collaboratrices et collaborateurs. Ils étaient répartis sur les différents sites de la manière suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Siège de Sion	47	27	74
Agence de réadaptation de Martigny	3	2	5
Agence de réadaptation de Brigue	1	4	5
Service médical régional Rhône	6	13	19
Total de l'état du personnel au 31.12.2005	57	46	103

Message du Directeur

Chère lectrice, cher lecteur,



L'année passée a été marquée par l'arrivée du Service médical régional SMR Rhône, dont l'entrée en fonction remonte officiellement au 1^{er} janvier 2005. Sa mise sur pied a nécessité un investissement relativement important, car il a fallu notamment définir et optimiser divers processus de travail, compléter l'équipe des médecins et former les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs. Les expériences faites après la première année de fonctionnement sont néanmoins positives et peuvent être résumées de la manière suivante :

- une équipe motivée et expérimentée : une chance ;
- la pluridisciplinarité : une richesse ;
- le bilinguisme : un défi ;
- la formation continue : un devoir permanent.

Depuis le mois de mai 2005, le SMR Rhône se prononce également, selon une convention, sur les dossiers que l'Office AI pour les assurés à l'étranger lui soumet. Vous trouverez dans le présent rapport de gestion des informations plus détaillées sur la première année d'exercice du SMR Rhône.

Si, d'un côté, nous nous employons toujours à mettre en oeuvre les mesures prévues dans le cadre de la 4^e révision AI, d'un autre côté, nous pouvons observer que les préparatifs concernant la 5^e révision vont bon train. En juin 2005, le Conseil fédéral a adopté son message sur la 5^e révision AI. Le Conseil fédéral prévoit de renforcer la réadaptation et compte ainsi freiner l'augmentation du nombre de nouvelles rentes. Il entend également maîtriser l'accroissement inexorable des

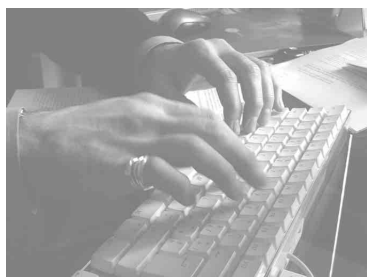
déficits et simplifier la procédure AI. Notre Office AI participe activement à divers projets partiels mis sur pied par l'Office fédéral des assurances sociales en vue de préparer le terrain pour la 5^e révision AI.

Malgré le surcroît de travail lié aux projets dans lesquels notre Office AI est impliqué, nous sommes parvenus, grâce à l'engagement des collaboratrices et des collaborateurs, à contenir le volume toujours plus conséquent des affaires courantes. En effet, le nombre de demandes AI et AVS traitées en 2005 par notre Office AI a dépassé, pour la première fois, la barre des 16 000 cas. C'est l'occasion pour moi de remercier tout le personnel de l'Office AI pour les efforts consentis au cours de l'année écoulée. Je tiens aussi à remercier toutes les institutions, toutes les organisations et tous les partenaires pour le soutien qu'ils nous apportent dans notre travail.

Martin Kalbermatten

Rapport d'activité

Demandes de prestations AI et AVS



Demandes de prestations AI	Entrées	Suspens
Premières demandes de prestations AI¹		
En suspens au 1.1.2005		1 387
Nouvelles entrées		
Mineurs	1 241	
Adultes	1 492	2 733
Premières demandes ouvertes		4 120
Demandes liquidées		- 2 714
En suspens au 31.12.2005		1 406
Autres affaires/prestations AI	10 802	
Total des demandes de prestations AI	13 535	

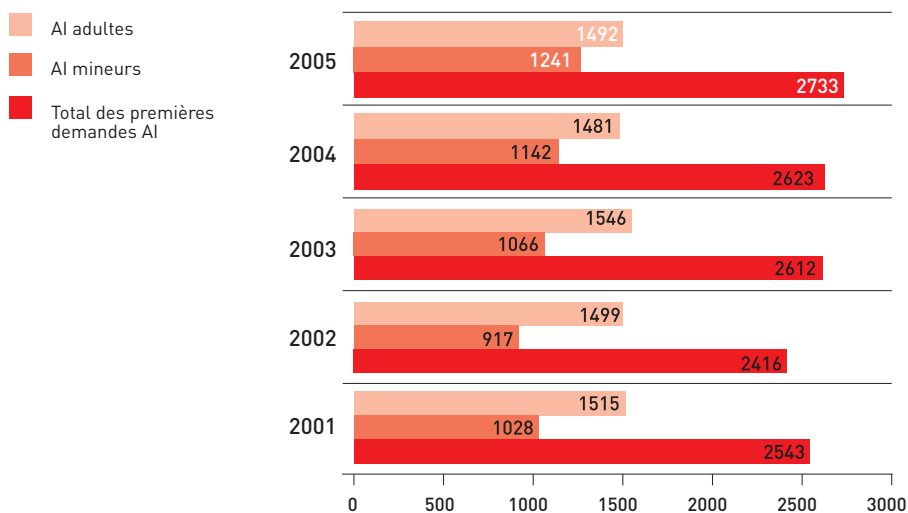
Demandes de prestations AVS ²		
Demandes d'allocations pour imposables de l'AVS		
En suspens au 1.1. 2005		221
Nouvelles entrées	971	
Demandes ouvertes		1 192
Demandes liquidées		- 932
En suspens au 31.12.2005		260
Demandes de remise de moyens auxiliaires de l'AVS		
En suspens au 1.1.2005		495
Nouvelles entrées	1 563	
Demandes ouvertes		2 058
Demandes liquidées		- 1 536
En suspens au 31.12. 2005		522
Total des demandes de prestations AVS	2 534	
Total des demandes de prestations AI et AVS	16 079	

¹ Sont enregistrées comme premières demandes celles qui entraînent l'ouverture d'un enregistrement électronique des données de la personne assurée et pour lesquelles l'Office AI n'a encore jamais rendu de prononcé. Toutes les demandes émanant de personnes assurées pour lesquelles une prestation a déjà été refusée ou octroyée comptent comme demandes subséquentes.

² Il incombe à l'Office AI de fixer, à l'intention des 100 caisses de compensation ou agences en activité, le degré d'impotence des bénéficiaires de rentes de vieillesse (art. 43bis alinéa 5, LAVS) et de se prononcer sur le droit aux moyens auxiliaires remis par l'assurance-vieillesse (art. 6 OMAV). En AVS, les nouvelles entrées comprennent, sans distinction, les premières demandes et demandes subséquentes.

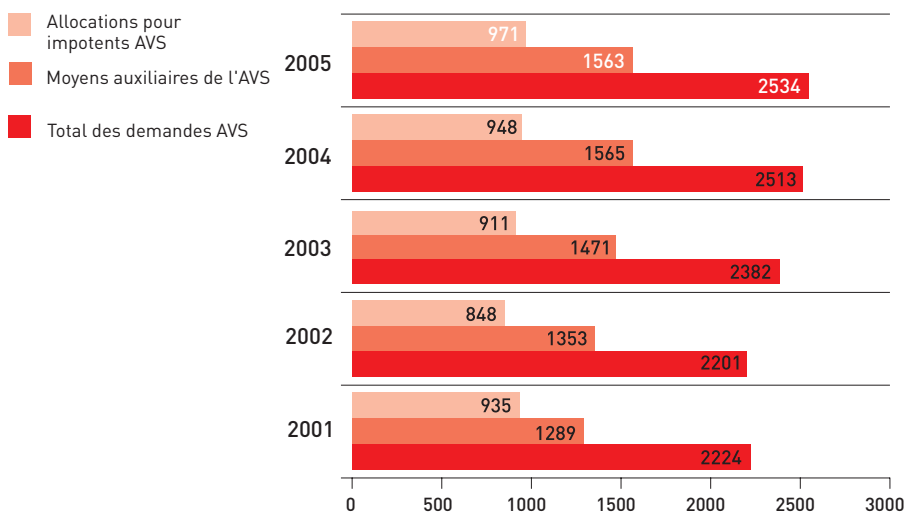
Evolution des premières demandes AI durant les cinq dernières années

Par rapport à 2004, une augmentation de **4 %** du nombre des nouvelles demandes a eu lieu en 2005. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du nombre des premières demandes pour des assurés mineurs.



Evolution des demandes AVS durant les cinq dernières années

Durant les cinq dernières années, nous constatons une progression du nombre de demandes d'allocations pour impotents et moyens auxiliaires AVS de **14 %**.



Prononcés (communications et décisions)

Inventaire des prononcés

Répartition des prestations accordées ou refusées en 2005

Genre de prononcés	Octroi	Refus	Total
Rentes	943	621	1 564
Rentes : révisions	2 372	89	2 461
Allocations pour impotents	183	271	454
Allocations pour impotents : révisions	286	6	292
Mesures médicales	1 823	777	2 600
Moyens auxiliaires	1 272	292	1 564
Mesures de formation scolaire spéciale (y c. mesures de nature pédago-thérapeutique)	571	26	597
Mesures d'ordre professionnel	1 863	1 279	3 142
Indemnités journalières	104	9	113
Divers (y c. décisions sur opposition)	86	646	732
Total des prononcés de l'AI	9 503	4 016	13 519

Allocations pour impotents	547	171	718
Allocations pour impotents : révisions	206	3	209
Moyens auxiliaires	1 223	313	1 536
Total des prononcés de l'AVS	1 976	487	2 463

Total des prononcés AI et AVS	11 479	4 503	15 982
--------------------------------------	---------------	--------------	---------------

Sur ces **15 982** prononcés,

la région du Bas-Valais en a rendu **5 957**

la région du Valais central en a rendu **5 829**

la région du Haut-Valais en a rendu **4 196**

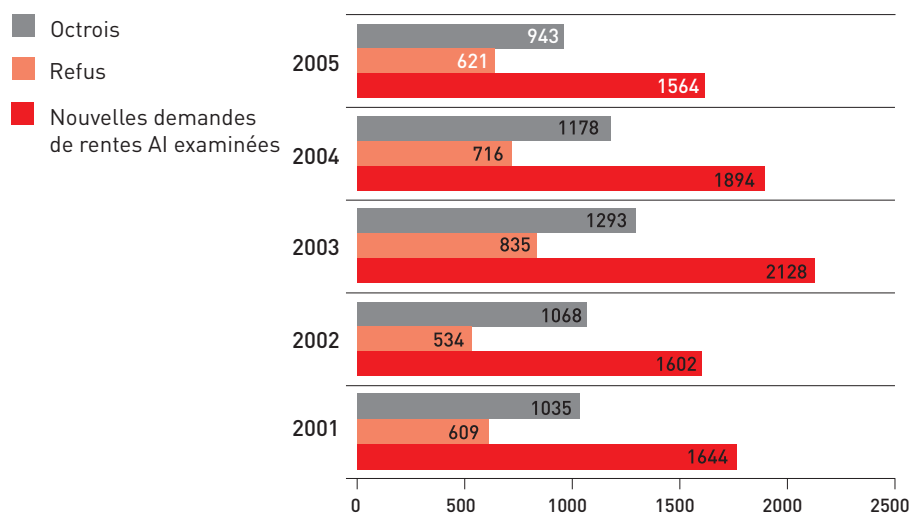
Prononcés de rentes AI

En 2005 nous avons traité **1564** nouvelles demandes de rente d'invalidité. Les demandes de rentes ont à nouveau diminué. 40 % des demandes concernent des femmes.

Le type de rente octroyée est proportionnellement le même qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes : 59 % sont des rentes entières, 6 % des trois-quarts de rente, 25 % des demi-rentes et 10 % des quarts de rentes.

67 % des bénéficiaires de nouvelles rentes sont des assurés âgés de 41 à 60 ans.

Comparaison des nouvelles demandes de rentes AI examinées

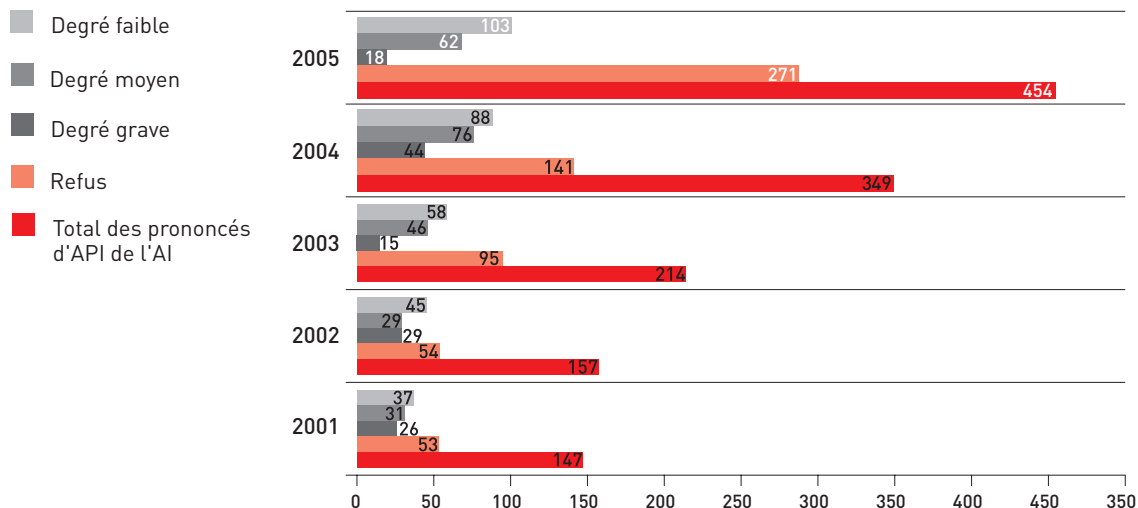


2461 révisions de rentes AI ont été entreprises d'office ou sur demande des assurés :

2154 rentes ont été maintenues, **164** augmentées, **54** réduites et **89** supprimées.

Prononcés d'allocations pour impotents de l'AI

En 2005 nous avons traité **454** demandes d'allocations pour impotents de l'AI, ce qui représente à nouveau une augmentation de 30 %.

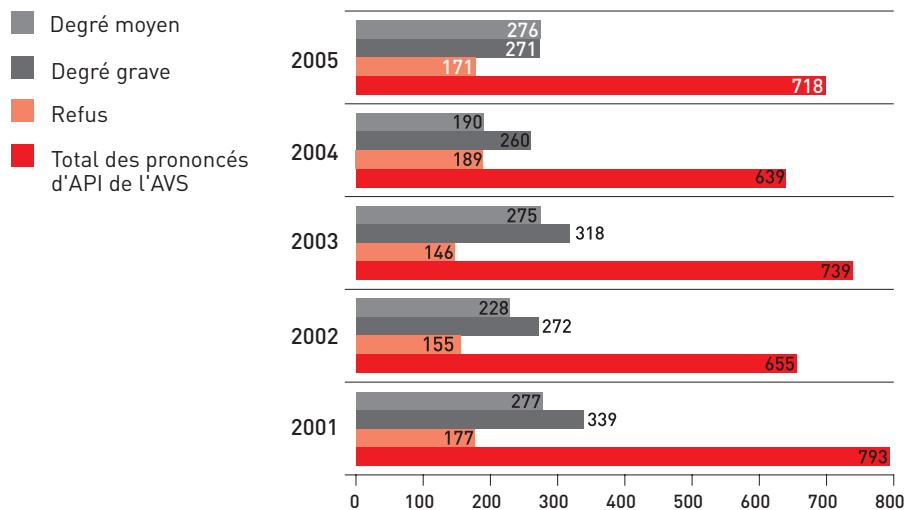


292 révisions d'allocations pour impotents de l'AI, entreprises d'office ou sur demande des assurés, ont donné le résultat suivant :

223 maintiens, 29 augmentations, 34 réductions et 6 suppressions.

Prononcés d'allocations pour impotents de l'AVS

En 2005, **718** nouvelles demandes ont été examinées. Les décisions prises se répartissent de la façon suivante :



Nous avons également procédé à **209** révisions d'allocations pour impotents de l'AVS, d'office ou sur demande des assurés :

68 ont été maintenues, 138 augmentées, 1 diminuée et 2 supprimées.

Projet budget d'assistance

Lors de la modification de la LAI dans le cadre de la 4^e révision AI, le Parlement a demandé au Conseil fédéral de prévoir, dans les meilleurs délais, un ou plusieurs projets pilotes afin de recueillir des expériences en matière de mesures contribuant à aider les assurés nécessitant des soins et de l'assistance pour mener une vie autonome et responsable.

Le 10 juin 2005, le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur le projet pilote «Budget d'Assistance». Cette ordonnance fixe les conditions de participation au projet ainsi que la composition et l'importance de l'indemnité d'assistance. La participation au projet est volontaire. Peuvent y participer :

- les personnes impotentes,
- ne vivant ni dans un home ni dans une institution,
- domiciliées en Suisse,
- n'ayant pas droit à une rente AVS avant le 31.12.2008 et
- renonçant à toucher l'allocation pour impotent, le supplément pour soins intenses et le service de tiers.

L'indemnité d'assistance est composée :

- d'un forfait d'assistance, dont le montant varie en fonction du degré d'impotence reconnu (grave : Fr. 900.–, moyen : Fr. 600.– et faible : Fr. 300.–),
- d'un budget d'assistance prenant en compte le temps nécessaire aux prestations d'assistances régulières relatives aux actes ordinaires de la vie, à la tenue du ménage, à la participation à la vie sociale (y compris l'organisation des loisirs), aux soins, à la formation (y compris au travail et à la garde des enfants) ainsi qu'à une présence.
- d'un éventuel supplément dans le domaine de la formation et du travail ou lors de phases aiguës.

Le nombre maximal de participants a été fixé à 400. Avec Bâle-Ville et St-Gall, le Valais a été choisi comme canton pilote. Le projet pilote, limité au 31.12.2008, est entré en vigueur au 1.1.2006 grâce à l'investissement important des personnes en charge.

Au 31.12.2005, 78 assurés avaient déposé une demande de participation au projet «Budget d'assistance» auprès de l'Office Cantonal AI du Valais. Ces demandes se répartissaient comme suit :

Assurés domiciliés en Valais			Assurés domiciliés hors canton		
Vivant à domicile	Vivant dans un home	Total canton	Vivant à domicile	Vivant dans un home	Total hors canton
36	5	41	32	5	37

Les 33 décisions rendues au 31.12.2005 se répartissaient comme suit : 13 cas d'impotence de degré grave, 5 cas d'impotence de degré moyen, 6 cas d'impotence de degré faible et 9 refus ou retrait.

Les montants mensuels moyens de l'indemnité d'assistance, par degré d'impotence, des 24 décisions d'octroi rendues au 31.12.2005, étaient les suivants :

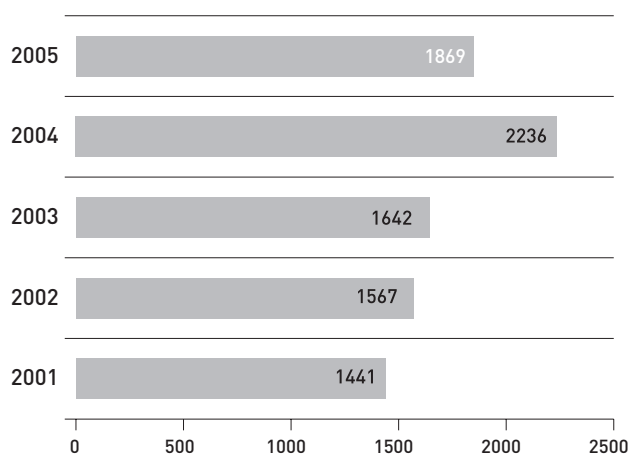
Degré d'impotence	Forfait d'assistance (montant mensuel)	Budget d'assistance (moyenne mensuelle)	Indemnités d'assistance (moyenne mensuelle)
grave	900.–	7843.–	8743.–
moyen	600.–	3499.–	4099.–
faible	300.–	1319.–	1619.–

Mandats d'enquêtes économiques sur place

En suspens au 1.1.2005	358
Régions du Bas-Valais et du Valais central	210
Région du Haut-Valais	148
Mandats confiés en 2005	1869
Régions du Bas-Valais et du Valais central	1405
Région du Haut-Valais	464
Total	2227
Enquêtes effectuées en 2005	1894
Régions du Bas-Valais et du Valais central	1356
Région du Haut-Valais	538
En suspens au 31.12.2005	333
Régions du Bas-Valais et du Valais central	259
Région du Haut-Valais	74

Aperçu des mandats d'enquêtes économiques

En 2005, le nombre de mandats confiés pour des enquêtes économiques a diminué à **1869**. La pointe de 2004 était due aux enquêtes supplémentaires qui ont dû être effectuées avec l'entrée en vigueur de la 4^e révision AI.



Service médical régional (SMR Rhône)

Le service médical régional de l'Office cantonal AI du Valais est entré en fonction le 1^{er} janvier 2005, sous l'abréviation SMR Rhône. Le SMR Rhône est l'un des 10 SMR en fonction en Suisse. Il revêt une importance toute particulière pour le canton du Valais pour les raisons suivantes :

- proximité géographique pour les assurés
- contact avec le corps médical
- places de travail hautement qualifiées
- rôle primordial à l'avenir dans le système de la sécurité sociale.

Le SMR Rhône est placé sous la responsabilité médicale du Dr Maurice Theytaz et occupait, à fin 2005, 16 médecins et 3 secrétaires médicales.

Une des vraies forces du SMR Rhône est la composition pluridisciplinaire de l'équipe médicale qui travaille à plein temps ou à temps partiel et qui peut dorénavant examiner les assurés.

À fin 2005, les spécialités médicales suivantes étaient représentées :

- médecine physique et réhabilitation
- chirurgie / orthopédie
- psychiatrie
- neurologie
- pédiatrie
- médecine interne / générale

Les évaluations médicales du SMR Rhône peuvent s'effectuer selon les étapes suivantes :

- appréciation sur la base des pièces médicales
- recherche d'informations médicales complémentaires
- nécessité de réaliser un examen clinique
- examens para-médicaux supplémentaires
- proposition pour une expertise / COMAI

Déjà durant sa première année de fonctionnement, le SMR Rhône a procédé à un grand nombre d'évaluations médicales :

Pour l'Office cantonal AI du Valais, du 1.1.2005 au 31.12.2005 :

- 5208 dossiers traités
- 609 examens effectués par un médecin spécialiste pour 467 assurés.

Pour l'Office AI pour les assurés à l'étranger, du 1.5.2005 au 31.12.2005 :

- 3271 dossiers traités
- 1 examen effectué

L'équipe médicale du SMR Rhône sera complétée, afin d'accroître ses activités. En plus, dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII) ainsi qu'au vu de la 5^e révision AI, le SMR Rhône s'oriente vers de nouveaux défis.

Mesures de réadaptation d'ordre professionnel

Par mesures de réadaptation d'ordre professionnel, il faut entendre toutes les mesures permettant à l'assuré de rétablir, maintenir ou améliorer sa capacité de gain.

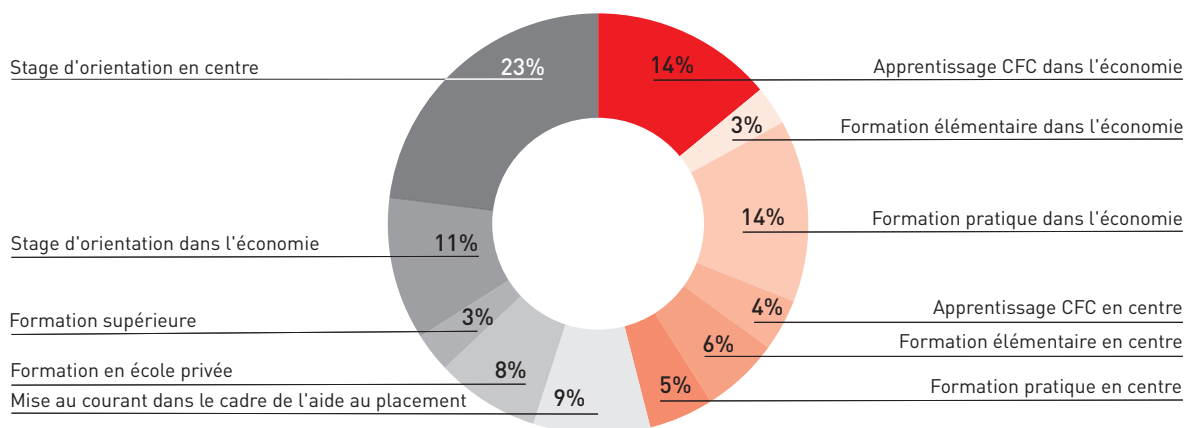


- L'orientation professionnelle est destinée aux assurés dont l'invalidité limite le choix professionnel ou l'exercice de leur activité antérieure.
- La formation professionnelle initiale concerne les personnes n'ayant pas encore eu d'activité lucrative et dont l'invalidité occasionne des frais supplémentaires.
- Le reclassement est destiné à procurer une nouvelle capacité de gain à l'assuré qui ne peut plus exercer son activité lucrative antérieure.
- Le service de placement soutient activement les personnes invalides dans la recherche d'un emploi approprié.
- L'aide en capital est une prestation permettant à un assuré de commencer, reprendre ou développer une activité indépendante.

En 2005, **1 166** mandats de réadaptation ont été liquidés.

Mesures dans l'économie et en centres spécialisés

En ce qui concerne les mesures professionnelles mises sur pied, nous constatons que 51% (apprentissage, formation élémentaire, formation pratique, mise au courant ou stage d'orientation) se déroulent en entreprises, 38% dans des centres de formation spécialisés. Les formations en école privée (8%) et école supérieure (3%) restent des exceptions.



A noter que ces mesures nécessitent parfois des stages d'observation (39% dans l'économie et 61% en centres).

Aide au placement

L'aide au placement actif de l'Office cantonal AI du Valais, c'est...

...4 coordinateurs emploi dont la mission est d'épauler les personnes dans leur recherche d'emploi, de visiter les entreprises en vue de trouver des places de stage ou de travail à durée indéterminée, de conseiller employeurs et assurés en vue du maintien au poste de travail, de les informer sur l'AI mais également sur les autres assurances sociales, de collaborer avec les autres partenaires institutionnels;

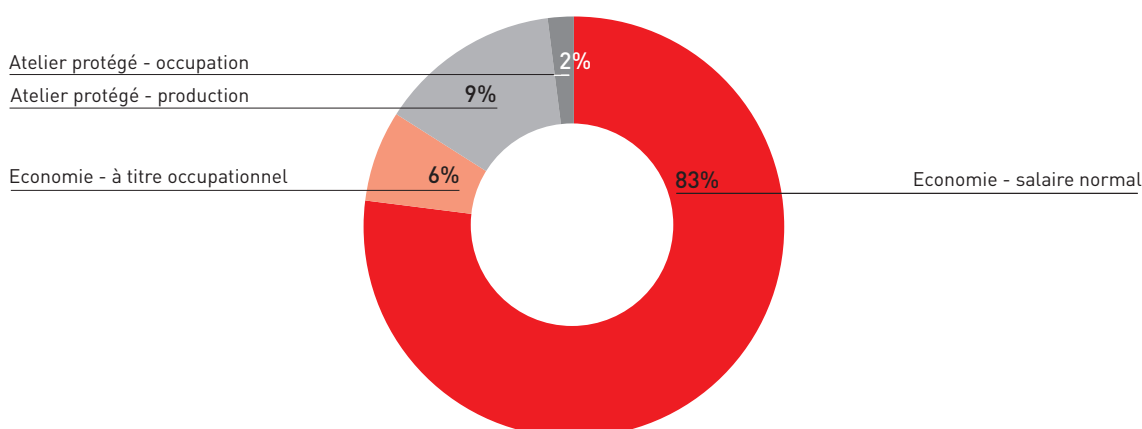
...10 conseillers en réadaptation qui, à côté de leur tâche principale qui est de pourvoir à l'orientation professionnelle, la formation initiale et le reclassement, sont également très présents dans les entreprises pour la recherche de places d'apprentissage et les suivis de formation.

Cette tâche, qui a été intensifiée par le biais de la 4^e révision AI et l'octroi de ressources supplémentaires en matière de personnel, porte ses fruits: augmentation des entreprises partenaires, collabora-

tions intensives au travers de stages et finalement signatures de contrats de travail à durée indéterminée.

En 2005, 83 % des engagements réalisés l'ont été dans le 1^{er} marché du travail, avec un salaire correspondant aux normes en vigueur dans la branche. 6% des personnes suivies ont trouvé une solution professionnelle dans ce même 1^{er} marché, mais à titre occupationnel, avec l'octroi d'une rente complète et un salaire correspondant à leur rendement. Pour 11% des personnes placées, seul un engagement en structure protégée a été possible.

Nous tenons à relever le travail important fourni par notre personnel, en collaboration avec les employeurs dont nous tenons à souligner le partenariat privilégié. Les efforts de réinsertion doivent prioritairement tendre vers une intégration dans le 1^{er} marché du travail. A ce titre, les chiffres énoncés plus haut sont l'illustration de la réussite et du bien-fondé de notre mission.



A fin 2005, **192** situations pour lesquelles un placement n'avait pas encore pu être concrétisé, étaient ouvertes.

Factures examinées

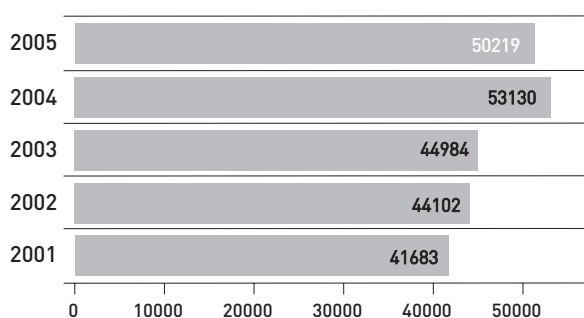
Une partie croissante des factures est traitée électroniquement par le système informatique SUMEX.



	2005	2004
AI + AVS		
Nombre de factures examinées (y c. via SUMEX)	50 219	53 130
Nombre de factures remises à la Centrale suisse de compensation à Genève	43 587	47 180
Nombre de factures remises à la Centrale suisse de compensation via SUMEX	2 937	1 751
Montant des factures transmises	Fr. 60'431'363	Fr. 62'940'106
Montant des factures SUMEX payées	Fr. 1'719'176	Fr. 621'565
Assurance-invalidité (AI)		
Nombre de factures individuelles	38 672	42 035
Nombre de factures collectives	22	103
Nombre de factures SUMEX	2 792	1 653
Montant des factures individuelles transmises	Fr. 56'521'293	Fr. 55'658'344
Montant des factures collectives transmises	Fr. 471'543	Fr. 3'161'013
Montant des factures SUMEX payées	Fr. 1'689'758	Fr. 589'118
Assurance-vieillesse (AVS)		
Nombre de factures	4 893	5 042
Nombre de factures SUMEX	145	98
Montant des factures transmises	Fr. 3'910'070	Fr. 4'120'747
Montant des factures SUMEX payées	Fr. 29'418	Fr. 32'447

Evolution du nombre de factures examinées

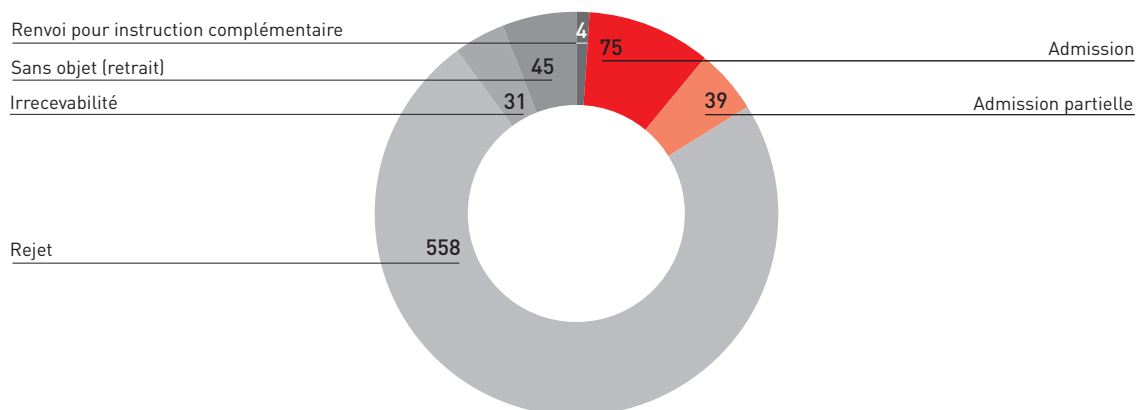
En 2005, **50 219** factures ont été examinées, cela représente une légère diminution par rapport à 2004 [4^e révision AI]. A noter que 3695 factures ont été refusées.



Affaires juridiques

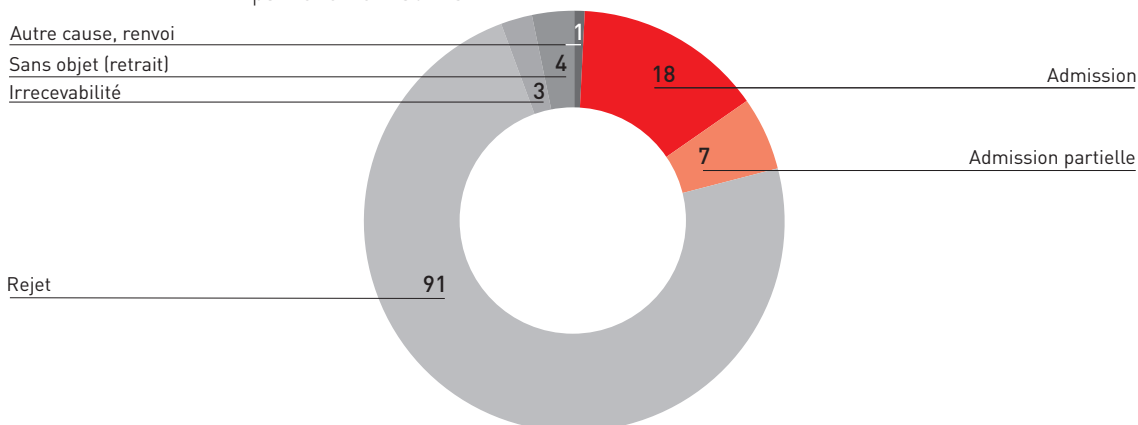
Oppositions

Au total, **756** oppositions ont été déposées en 2005. En rapport avec l'année précédente (661 oppositions déposées en 2004), cela représente une augmentation de **14%**. 752 dossiers ont pu être liquidés au cours de l'année écoulée, soit 200 dossiers de plus que l'année 2004 (552 oppositions ont été traitées en 2004). Cela se traduit par une progression de **36%** du volume des affaires liquidées. Ainsi, en dépit de l'augmentation significative des nouvelles entrées, le nombre d'oppositions en suspens est néanmoins resté stable.



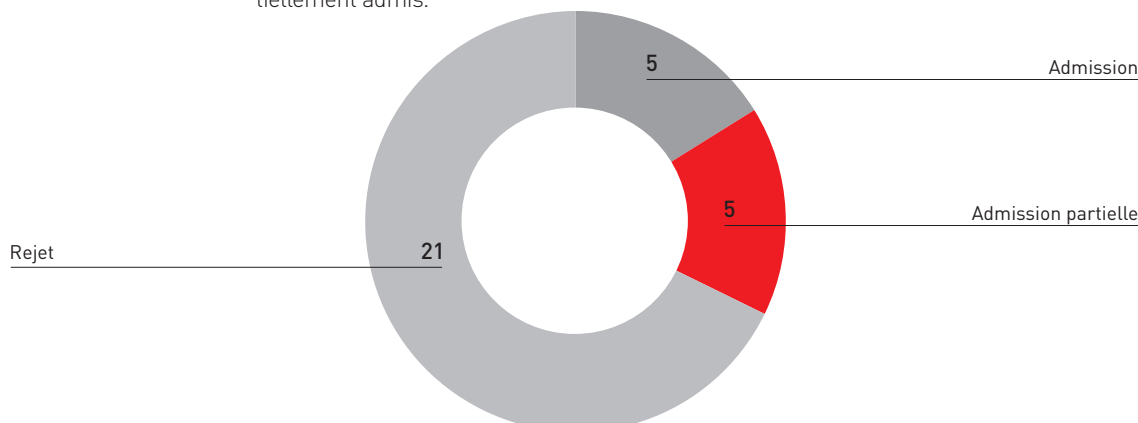
Recours auprès du Tribunal cantonal des assurances (TCA)

En 2005, **124** recours ont été traités par le TCA. **20%** de ces recours ont été admis ou partiellement admis.



Recours auprès du Tribunal fédéral des assurances (TFA)

Sur les **31** recours formés par les assurés et traités par le TFA, **32%** ont été admis ou partiellement admis.



Prix de la réadaptation professionnelle dans le Bas-Valais

L'Automne... Octobre... Les vendanges... La Foire du Valais... La 26^e remise des prix de la réadaptation professionnelle! Que de symboles pour célébrer la réinsertion de personnes atteintes dans leur santé. Cette cérémonie est pour ces dernières, l'occasion de récolter les fruits de longs efforts, de concessions quotidiennes, d'une énergie à toute épreuve dirigée vers un seul but: acquérir de nouvelles compétences pour surmonter un handicap.



A cette occasion, M. le Conseiller d'Etat et président du Conseil de surveillance de l'Office cantonal AI du Valais, Thomas Burgener a rappelé l'importance de la consolidation financière de notre assurance pour améliorer les mesures de réinsertion. Il a également souligné la collaboration active de notre Office AI avec les responsables des entreprises valaisannes, par le biais de la publication de la brochure Passerelles et dans le cadre de projets de détection précoce.

Lors de son allocution, notre invité, le Dr Bellagamba, médecin spécialiste de santé au travail, nous a exposé la mission du médecin du travail. Son credo: veiller à ce que l'Homme reste le centre des préoccupations. Sa mission: être un acteur primordial du climat social au travail et un partenaire privilégié du management. Les obstacles: un nombre peu élevé de spécialistes, une portion réduite d'entreprises ayant recours à des spécialistes de la santé au travail. Pour l'avenir: le médecin du travail, un partenaire incontournable dans le domaine de la gestion de l'absentéisme.

Ces allocutions nous ont rappelé le contexte dans lequel s'effectue le travail de réadaptation. Le fruit de ces conditions-cadre reste la réussite des personnes qui ont choisi la voie de la réinsertion. En 2005, nous avons eu le plaisir de récompenser:

- Mme Adeline Clerc
- M. Georges Zermatten
- M. Christophe Bocion
- M. Alain Cheseaux

Au travers de leurs témoignages émouvants, ils nous ont confirmé que reprendre tout à zéro en termes professionnels n'est

pas si simple et nécessite beaucoup de soutien et de solidarité dans le cadre familial élargi, ainsi que de la part des employeurs.

Ces derniers sont d'une importance essentielle dans ce processus de réinsertion, c'est pourquoi nous tenons chaque année à relever leur apport et à les remercier de leur engagement. Pour cette édition, nous avons choisi de récompenser le groupe Sécuritas, département Valais, par l'intermédiaire de son directeur, M. Dante Imfeld. Nous espérons pouvoir compter à l'avenir encore sur leur collaboration.

Et enfin, la réinsertion n'aurait aucun sens sans tous les efforts de solidarité développés tous azimuts. L'exemple de la Municipalité de St-Martin nous le rappelle. Celle-ci s'est mobilisée pour faciliter l'accès à son habitation de l'un de ses concitoyens malvoyants. L'amélioration de la qualité de vie, un autre aspect de la réinsertion que nous avons tenu à récompenser.

La remise des prix aux différents lauréats a été rendue possible grâce à nos partenaires de l'économie et des institutions:

La Foire du Valais par son président, M. Bernard Monnet et son directeur, M. André Coquoz, Procap-ASI Valais romand à Sion, la Banque cantonale du Valais à Sion, l'association Chez Paou à Saxon, la clinique de réadaptation SuvaCare à Sion, le Fonds du Dr Repond à Monthey, Migros Valais à Martigny, Mme Liliane Berclaz à Sierre, la délégation valaisanne de la Loterie romande, Alcan Aluminium Valais SA à Sierre, la Suva agence de Sion, le TCS section valaisanne, le Rotary Club de Sion, l'imprimerie des Gentianes à Basse-Nendaz.

Nous les remercions très sincèrement de leur soutien indéfectible.

Chaque automne, l'Office cantonal AI du Valais est heureux de pouvoir inviter ses partenaires du monde économique et social, à célébrer la concrétisation de ce qui reste notre mission principale, à savoir la primauté de la réadaptation sur la rente et à partager un moment d'émotion et d'échange.

Prix de la réadaptation professionnelle dans le Haut-Valais

Si les personnes handicapées veulent s'intégrer dans la vie professionnelle, ceci n'est possible que par un contact direct avec l'économie. C'est pourquoi, l'Office cantonal AI du Valais, par la remise du prix de la réadaptation professionnelle dans le cadre de la foire commerciale du Haut-Valais, honore non seulement trois personnes atteintes dans leur santé pour leur prestation extraordinaire, mais également deux employeurs méritants qui se sont engagés pour la réinsertion d'une personne handicapée.



Le prix pour l'employeur, sponsorisé par Swisscom Mobile, a pu être remis par le coordinateur emploi de l'agence de Brigue, M. Rolf Furrer, aux pharmacies Waeber à Brigue et Vallesia à Saas Fee. Ces deux commerces ont permis la réinsertion d'une personne handicapée, grâce à leur excellente collaboration avec notre agence.

Les collaborateurs de l'agence de réadaptation ont présenté, le 8 septembre 2005, à la Rittersaal du château Stockalper de Brigue, les lauréats suivants :

- M. Ernst Lochmatter, Niedergesteln
- M. Gert Ming, La Souste
- M. Franz Kuonen, Herbruggen

Le prix spécial en faveur d'une organisation ou d'une institution s'engageant particulièrement pour les personnes atteintes d'un handicap, a été attribué au bureau-conseil de Brigue de la Fédération suisse des aveugles. Celui-ci offre, à des personnes malvoyantes ou aveugles, une palette de prestations allant du conseil social à l'entraînement des actes de la vie quotidienne en passant par de multiples cours et activités de loisirs.

M. Thomas Burgener, conseiller d'Etat et président du Conseil de surveillance de l'Office cantonal AI du Valais, a félicité les lauréats au nom du Gouvernement cantonal. Il les a loués pour leur volonté, leur persévérance et leur engagement, qualités qui sont la base d'une réadaptation professionnelle réussie. Lors de son allocution, il a signalé la création du SMR (Service médical régional) Rhône à Sion, ainsi que les nouveautés attendues, mettant l'accent sur la réadaptation professionnelle dans le cadre de la 5^e révision AI.

Les hôtes de la fête, la foire commerciale du Haut-Valais et la commune de Brigue-Glis, étaient représentés par M. Louis Ursprung et Mme Viola Amherd.

Cette cérémonie a pu être organisée grâce au généreux soutien de l'association haut-valaisanne des Banques Raiffeisen, la délégation valaisanne de la Loterie romande, la Lonza SA à Viège, le Rotary Club à Brigue, l'UBS à Brigue, la Mobilière Assurances & Prévoyance agence générale du Haut-Valais, Swisscom, les Bains de la Bourgeoisie à Loèche-les-Bains, la Banque cantonale valaisanne et la Suva, agence de Sion.

Sur le plan musical, la fête a été animée par la représentation de Mme Michaela Zeiter de Brigue. La cérémonie s'est clôturée par un apéritif offert par la commune de Brigue-Glis, sous les arcades du château Stockalper.

Relations publiques

Janvier 2005 a coïncidé avec le début de l'activité du SMR Rhône. A cette occasion, une conférence de presse a permis de faire connaître la mission du Service médical, telle que prévue par la 4^e révision AI. Au fil des mois, nous avons eu à cœur d'informer nos partenaires sur les activités du SMR Rhône: portes ouvertes, informations aux médecins-conseil, présentation du SMR Rhône aux juges et greffiers du Tribunal cantonal des assurances.



Le SMR Rhône et l'Office AI ont œuvré conjointement à informer nos partenaires médicaux par le biais de conférences sur les thèmes suivants:

- l'évaluation psychiatrique dans l'expertise pluridisciplinaire
- l'appréciation médicale dans l'AI, vue par le médecin et le juriste, particulièrement dans le cas des troubles somatoformes douloureux persistants
- la valeur probante des expertises
- l'AI en général et la réadaptation en particulier pour les médecins-assistants et dans le cadre de la formation continue des physiothérapeutes

Par le biais de séances d'information, nous tenons régulièrement nos partenaires institutionnels au courant de nos prestations et de l'évolution de notre assurance, afin d'optimiser notre collaboration. Ces présentations ont eu lieu à l'occasion d'assemblées générales (Procap, Spitex, société des femmes...)

Nos collaboratrices et collaborateurs sont très actifs en tant que formateurs et dispensent régulièrement des cours dans le cadre du Centre de formation des Offices AI (cours sur les rentes, les moyens auxiliaires, l'orientation professionnelle, le marché du travail) et de la Haute école Santé-social. Depuis plusieurs années, nous prenons une part active à la formation des Case Managers de la Suva de Suisse romande et du Tessin.

L'Office AI, par l'intermédiaire de ses collaboratrices et collaborateurs, s'implique très fortement dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle, tant au niveau stratégique (comité de pilotage) qu'opérationnel (répondants régionaux et référents «terrain») et à l'occasion des journées de formation CII. Nous avons également contribué à la mise sur pied d'un module de formation à la CII, au niveau romand, par l'intermédiaire de l'ARTIAS.

Nous sommes régulièrement appelés à participer à des groupes de travail de l'OFAS ou de la Conférence suisse des Offices AI pour la mise sur pied de projets: ceci a été le cas pour l'aide au placement, le «Budget d'Assistance», le management de la qualité, la détection précoce, un système de pilotage.

Quant à nos contacts avec le monde économique, ils sont quotidiens et requièrent de notre part une attention toute particulière. En effet, c'est grâce aux employeurs que nous sommes en mesure de mener à bien notre mission, d'où notre souci de nous faire connaître et de promouvoir encore mieux nos prestations. Nous avons pu le concrétiser dans le cadre de journées portes ouvertes pour les responsables RH de Migros Valais, de formation pour les RH du groupe Richemond, en collaboration avec le Groupe Mutuel, de conférence au Rotary Sion-Rhône. Avec la clinique de réadaptation SuvaCare de Sion, le Groupe Mutuel et la HEVs2, nous avons mis sur pied et animé un forum «La réinsertion professionnelle: ne rien faire coûte, agir est humainement et économiquement profitable», destiné aux professionnels du social, mais surtout aux chefs d'entreprises; celui-ci a reçu un accueil très favorable et a été l'occasion d'échanges fructueux.

Dans le cadre de la détection précoce, nous avons poursuivi notre activité avec les entreprises et avons élargi nos partenariats (Migros, Manor, la Zürich Assurances notamment). En collaboration avec l'agence Suva de Sion et le Groupe Mutuel, nous avons édité une brochure «S'unir pour gérer l'absentéisme» destinée aux professionnels de la fonction RH, que nous avons pu promouvoir lors d'une soirée de présentation à des représentants d'entreprises.

La parution, dans le cadre de Passerelles, d'une brochure valorisant les actions à caractère de responsabilité sociale des entreprises valaisannes, a constitué un des points forts de nos actions d'information envers le monde économique, celle-ci ayant été distribuée à près de 5000 exemplaires dans et hors canton.

A l'avenir, nous allons encore intensifier nos contacts avec les entreprises, souhaitant leur amener nos compétences en matière de gestion des absences, dans une perspective de prévention et surtout de maintien à la place de travail de personnes atteintes dans leur santé, action qui anticipe la volonté du législateur dans le cadre de la 5^e révision AI.

Perspectives



En 2006 également, nous poursuivrons nos efforts en vue d'atteindre les buts fixés dans le cadre de la 4^e révision AI. Il s'agira pour nous de consolider le service médical régional, de dynamiser le service de placement en renforçant les effectifs en personnel et d'intensifier la collaboration interinstitutionnelle (CII). Pour cette dernière, le canton du Valais participera au projet CII-MAMAC qui prévoit des bilans médicaux de type gestion des cas en lien avec le marché du travail. L'exécution de ces tâches exigera des ressources en personnel supplémentaires et nécessitera de nouveaux locaux.

Des changements vont intervenir en matière de procédure AI à partir du 1^{er} juillet 2006. La procédure d'opposition introduite en 2003 sera en effet supprimée et remplacée par l'ancienne procédure, dite de préavis. Le Conseil fédéral espère ainsi simplifier et accélérer la procédure.

Tout au long de l'année à venir, notre attention va surtout se porter sur les travaux préparatoires liés à la 5^e révision AI. Nous souhaitons, à cet égard, continuer à nous investir dans les projets partiels mis sur pied par l'Office fédéral des assurances sociales et apporter, par ce moyen, notre contribution au futur développement de l'assurance-invalidité. Plusieurs projets que nous menons sur le plan cantonal, en collaboration avec divers partenaires de l'économie valaisanne et de la collaboration interinstitutionnelle, vont nous permettre d'élargir nos expériences. Qu'il me soit ici permis de remercier plus particulièrement les nombreuses entreprises valaisannes pour leur soutien, entreprises avec lesquelles une fructueuse collaboration s'est établie.

L'assurance-invalidité se prépare à vivre une «renaissance» en tant qu'assurance de réadaptation. D'importants défis nous attendent. La définition de nouveaux champs d'activité et de nouveaux processus de travail, les questions de personnel et d'infrastructure, le pilotage par résultats, l'assurance de qualité, ne constituent qu'un aperçu des thèmes – et cette liste n'est de loin pas exhaustive – qui vont influencer notre travail quotidien au cours des prochaines années.

Les attentes envers l'assurance-invalidité sont considérables et de différentes natures. Avec l'aide de tous les participants, nous voulons cependant saisir l'opportunité qui se présente à nous.

A cette occasion, nous souhaitons présenter à tous ceux qui nous accompagnent sur ce chemin nos plus sincères remerciements. Nos remerciements vont également aux collaboratrices et aux collaborateurs pour leur engagement au cours de l'année passée, au Conseil de surveillance pour la confiance qu'il nous a témoignée, ainsi qu'à l'Office fédéral des assurances sociales, à la Caisse cantonale valaisanne de compensation et à tous les autres partenaires pour leur précieuse collaboration.

Office cantonal AI du Valais
Martin Kalbermatten, directeur